**FORMULAIRE DE RÉTRACTATION DE L’APPLICATION GYMADDICT**

**A l'attention de la société PIXEL INNOV**

**15 rue du Pre Paillard – PAE les Glaisins Annecy-le-Vieux,**

**74940 ANNECY (France)**

**Adresse mail : contact@pixelinnov.com**

**Nom et prénom de l’Utilisateur :**

**Adresse mail :**

**Numéro de téléphone :**

Par la présente, je vous notifie ma décision de rétractation de souscrire à un abonnement payant à l’application GYMADDICT.

L’abonnement objet de la présente décision de rétractation a été souscrit le :

**Lieu et Date de la rétractation :** **Signature de l’Utilisateur**

**INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION**

**DROIT DE RETRACTATION**

L’Utilisateur a le droit de se rétracter de son abonnement payant à l’application GYMADDICT sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours à partir de la date de la validation du paiement de l’abonnement à l’application GYMADDICT.

Pour exercer son droit de rétractation, l’Utilisateur devra notifier la société PIXEL INNOV sa décision de se rétracter de souscrire à un abonnement payant à l’application GYMADDICT en lui adressant par mail le présent formulaire dûment rempli, et ce à l’adresse mentionnée ci-dessus.

A réception de la décision de rétractation, PIXEL INNOV notifiera l’Utilisateur sans délai un accusé de réception de la rétractation par mail.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que l’Utilisateur transmette à la société PIXEL INNOV sa décision de se rétracter via le présent formulaire avant l'expiration du délai de rétractation.

**EFFETS DE RETRACTATION**

En cas de rétractation de la part de l’Utilisateur de souscrire à un abonnement payant à l’application GYMADDICT, PIXEL INNOV remboursera tous les paiements reçus de l’Utilisateur, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où la société est informée de la décision de rétractation par l’Utilisateur.

PIXEL INNOV procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui qu’aurait utilisé par l’Utilisateur pour la transaction initiale, sauf si ce dernier convenait expressément d'un moyen différent.

En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour l’Utilisateur.